

Chimay, le 8 janvier 2008.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Considérant que la Sprl Dordolo-Burniaux F., rue des Monts 87 5660 Petigny, doit effectuer une traversée de route par tranchée pour le raccordement de l'habitation située rue Colas Jean à L'Escaillère au lotissement de Mr Antoine Robert de Barvaux (section n°127d), le vendredi 11 janvier 2007.

Vu la loi sur la circulation routière;

ARRETE :

Art.1 – La circulation des véhicules sera interdite dans la rue Colas Jean à L'Escaillère, le vendredi 11 janvier 2008 afin d'effectuer une traversée de route par la Sprl Dordolo-Burniaux F., rue des Monts 87 5660 Petigny.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins du demandeur. Des panneaux C3 (accès interdit, dans les 2 sens, à tout conducteur) et excepté circulation locale, ainsi qu'un F45 (voie sans issue).

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,